

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL



N°2017-13 REDUCTION CHARGES APPARTEMENT 2

Date Conseil Municipal	29/05/2017	Nombres de Membres		
Date de la convocation	18/05/2017	Afférant au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part A la délibération
Date d'affichage	30/05/2017	9	10	10
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le				30/05/2017
Et publication				30/05/2017
Présents		Absent(s)		
FLABAT Patrick, GENIN Francis DEGROOTE Thierry, COLLIGNON Daniel, COLNET Jean-Baptiste, CHENOT Tony, BOGARD Denis, MATTE Jean-Michel, MOMPEURT Adeline		MARTIN Philippe Pouvoir à COLLIGLON Daniel		

Secrétaire de séance : Thierry DEGROOTE

L'an deux mille dix sept le 29 Mai à 18h30

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick FLABAT Maire

Objet : REDUCTION CHARGES APPARTEMENT 2

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick FLABAT, Maire,

Après avoir pris connaissance du montant trop important des charges versées par les locataires de l'appartement numéro 2 depuis 2013.

S'apercevant encore aujourd'hui de l'excédent évident de plus de 480€ versé par Madame FORCET Laura depuis le 1^{er} Avril 2016, équivalent au chauffage non utilisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide de réduire les charges de l'appartement 2 afin de ne pas avoir un remboursement trop important en fin d'année.

Ceci en passant les charges à 8% du montant du loyer au lieu des 15% actuel ceci à compter du 1^{er} juin 2017.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Sous- Préfecture
Et publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404666-20170529-0013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2017

Affichage : 01/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Maire
Patrick FLABAT

